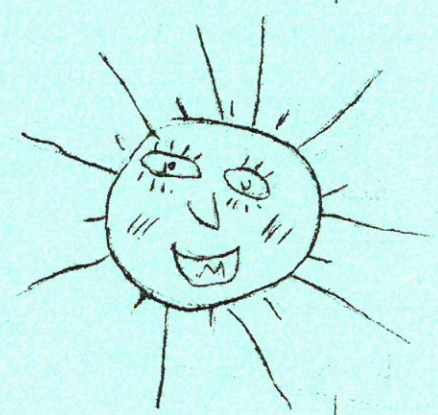
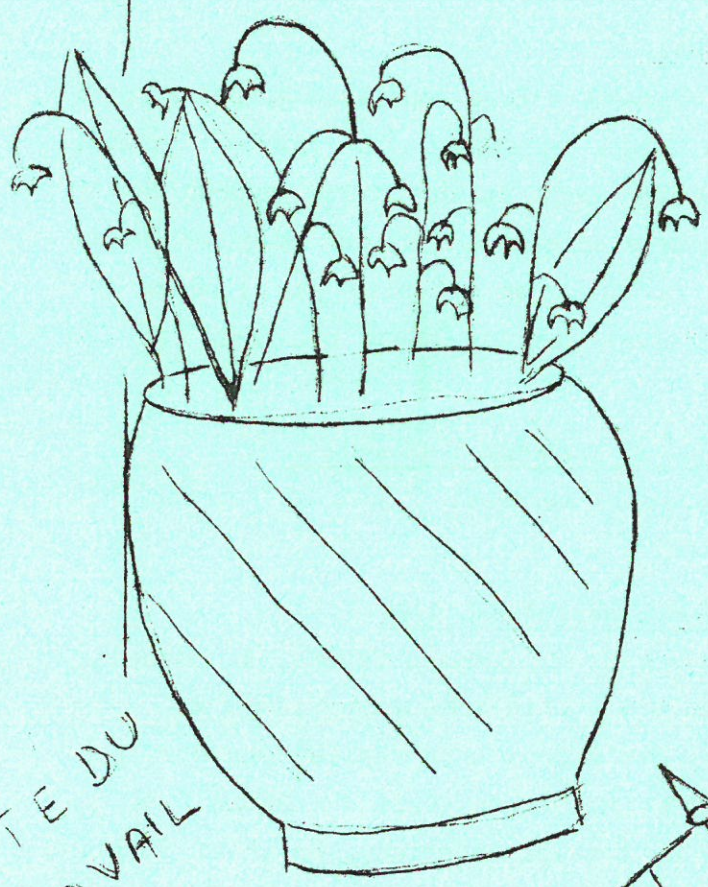


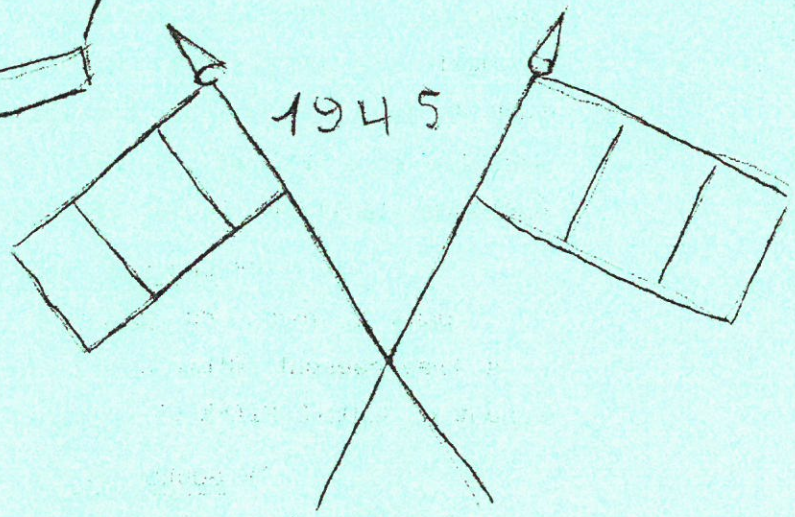
ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE & MEURTHE MAI 94 N°316

BONNE FÊTE MAMAN

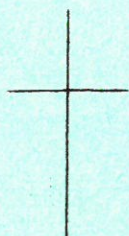


FÊTE DU TRAVAIL



VICTOIRE

**** LA VIE DU VILLAGE ****



Décès: -- Le 24 mars 1994 est décédé à SAINT-DIE, à l'âge de 76 ans Monsieur Lucien ROUSSEAU.

-- Le 26 avril 1994 est décédé en son domicile à THIAVILLE Monsieur Maurice KARLE. Agé de 85 ans, Monsieur KARLE était le doyen du village.

A ces deux familles dans la peine nous présentons nos condoléances attristées.

**** PROCHAINES MANIFESTATIONS ****

- 08 Mai Cérémonies du Souvenir à LACHAPELLE par la Municipalité
- 14 Mai Soirée Cabaret à THIAVILLE par le Foyer Rural
- 05 Juin Rallye auto à THIAVILLE par le Foyer Rural



**** CHATS ****

Plusieurs chats viennent d'être empoisonnés. Des soupçons sur l'auteur de tels actes existent. Ils risquent d'être transformés en plainte en bonne et due forme auprès de la S.P.A. et de la Gendarmerie en cas de nouveaux empoisonnements. Qu'on se le dise ... et que l'on n'oublie pas l'adage qui affirme: "ceux qui n'aiment pas les bêtes n'aiment pas les gens".



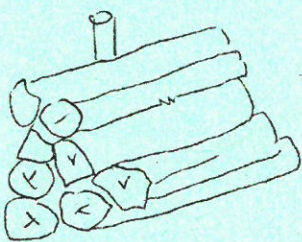
**** OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS ****

Ils seront ramassés le mercredi 8 juin et devront être sortis la veille au soir.

A noter →

**** COUPE AFFOUAGERE 1994 ****

A la suite du décès de M. Bernard GAUDEL, le débardage des grumes sur chemin est confié à M. Hubert AUBRY de JEANMENIL. Le façonnage des stères sera réalisé par Mrs AUBRY de MENIL SUR BELVITTE et M. Denis COLIN de BAZIEN. Compte tenu de leur planning de travail antérieur, un délai supplémentaire sera accordé. Par ailleurs, M. Denis COLIN assurera également la livraison des affouages au domicile des habitants



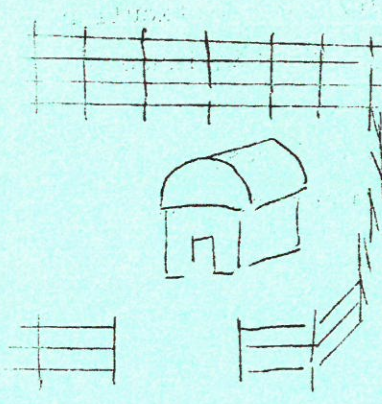
**** EPREUVE PEDESTRE ****

Dans le cadre du jumelage LAGNY-HASLACH, 9 athlètes à pied traverseront THIAVILLE le vendredi 20 mai vers 10h30, venant de RAON-L'ETAPE et se dirigeant vers LACHAPELLE.

**** SOURCE PITON ****

Dans le cadre de la procédure de mise en place d'un périmètre de protection du captage "source PITON", une enquête d'utilité publique et parcellaire se déroulera du 2 au 16 mai





1994, dans les communes de THIAVILLE et LACHAPELLE. Les pièces du dossier et le registre d'enquête où les observations peuvent être consignées seront déposés et tenus à disposition du public pendant cette période dans les 2 mairies.

Monsieur Pierre REVOL, commissaire enquêteur, sera en mairie de THIAVILLE, à la disposition du public, le jeudi 5 et le lundi 16 mai de 14h à 17h.

**** TRAVAUX FRANCE TELECOM ****

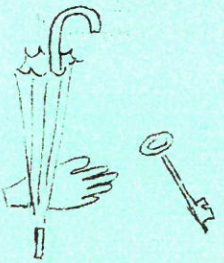
La Société SVT va procéder à partir du 11 avril et pour le compte de FRANCE TELECOM à des travaux de mise en conformité du réseau téléphonique de THIAVILLE/MEURTHE. Ces travaux impliquent parfois une intervention à l'intérieur des immeubles. Les habitants seront alors avisés par avis déposé dans la boîte aux lettres, au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Durée prévisionnelle des travaux: 3 semaines.

Allô ...
Allô ...

**** LE COIN DES ETOURDIS ****

Ont été trouvés et sont à réclamer en Mairie:

- une clé de voiture marque CITROEN avec un porte clé "Le Nouveau Garage" à LUNEVILLE.
- un missel biblique trouvé devant l'Annexe.



**** TRAVAUX ****

Dans le cadre des travaux d'assainissement, la ville de RAON-L'ETAPE procédera à la pose de canalisations en divers endroits, notamment rue Emile Zola. La circulation devra être coupée totalement et l'accès à la place de la Libération et au-delà vers le centre de RAON devra se faire via "le Pont de Thiaville" et la RN 59, dans les 2 sens. Pour les poids lourds, la déviation aura lieu via LACHAPELLE et BACCARAT. La signalisation utile sera mise en place par les Subdivisions D.D.E.

A lire ~

**** INSECURITE ****

Le mercredi 27 avril, vers 5 heures du matin, un habitant de THIAVILLE a été agressé, battu, ligoté par d'odieux individus qui ont pénétré par effraction dans son immeuble, alors que son fils était parti à son travail. Bien évidemment, la Gendarmerie enquête.

Toute personne ayant constaté quelque chose d'anormal (individu, voiture, etc ...) peut informer la Gendarmerie ou si elle le préfère le Maire.

Prudence

Vigilance

Il convient par ailleurs de rappeler, en particulier aux personnes seules ou âgées, la plus grande vigilance et les précautions nécessaires:

- bien fermer chaque soir portes, volets et fenêtres,
- faire poser des grilles ou barres métalliques aux fenêtres non équipées de volets,
- n'ouvrir qu'aux seules personnes connues,
- etc ...

**** LUTTE CONTRE LE CANCER ****

En 1993, la collecte de verre dans les conteneurs de THIAVILLE a produit 19 Tonnes 300 Kgs soit un ratio de 2 tonnes 787 par mois en moyenne (1 tonne 355 par mois en moyenne pour le département). Une somme totale de 1326900 Fr a été versée à l'aide à la Recherche en 1993.

Bravo et continuons! ...

**** BLOC NOTE ****

La Mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 13 mai.

**** VACCINATION ****

2ème injection -D.T + POLIO

- Tétanos adultes

en Mairie le Mercredi 4 mai à 14 h 15.

**** DICTONS DU MOIS ****

A geale en mâille

On gèle en mai

Pu qu'a n'vû.

Plus qu'on ne veut.

Sainte Pétronille

Sainte Pétronille

Bu sis guenilles.

Lave ses guenilles.

Saint Urbain

Saint Urbain

Lè fyou i gré.

La fleur au grain.

A l'Ascension

A l'Ascension

Los étoûneaux s'ô vont.

Les étourneaux s'en vont.

Belles rogâtions

Belles rogations

Belles mohhous.

Belles moissons.

**** POSTE D'EMPLOYE COMMUNAL ****

Monsieur NEUHAUSER prenant sa retraite en novembre, un poste d'agent d'entretien est créé en remplacement et sera ouvert à compter du 1er septembre 1994.

Un dossier descriptif du poste et des modalités d'embauche est disponible en Mairie. Toutes les candidatures devront nous parvenir pour le 31 MAI, délai de rigueur.

Offre d'emploi

** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART **

TENNIS DE TABLE

LAPINS DE PAQUES

Voici les résultats du Tirage au sort des 4 grilles:

- Grille Boulangerie Muller: N°13 (VALENCE Sophie) gagne le Lapin
N°35 (Mme MATHIEU) gagne le Saucisson
- Grille Club de l'Age d'Or: N° 1 (CHARTON Marie) gagne le Lapin
N° 6 (Mme GENIN) gagne le Saucisson
- Grille Papeteries Chatelles: N°22 (M.BAGARD) gagne le Lapin
N°10 (M.GOUBERNATOR) gagne le Saucisson
- Grille Poste de ST6DIE/ Papeterie Matussière:
N° 5 (J-Paul APTER) gagne le Lapin
N°21 (J-Marie DUPAYS) gagne le Saucisson

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à ces "Lapins de Pâques" et vous souhaitons Bonne Chance pour l'an prochain.

SAPEURS POMPIERS CPI de THIAVILLE/MEURTHE

Le dimanche 20 mars 1994 à BACCARAT s'est déroulé le Parcours Sportif des Sapeurs Pompiers auquel ont participé 13 sapeurs de THIAVILLE.

Dans les Séniors:

- 1er KOFFOLT Michel 1'41
- 2ème SEYER Alain 1'58
- 3ème CUNY Jérôme 1'59
- 4ème VALENTIN Thierry 2'01
- 5ème CLAIR Christian 2'04
- 6ème TANGUY J-Philippe 2'40

Dans les vétérans:

- 1er ZINUTTI Gilles 1'52
- 2ème GEORGE Dominique 1'56
- 3ème CLAIR Gérard 2'03
- 4ème CUNY André 2'06
- 5ème HUMBERT Roger 2'09
- 6ème PIERRAT Bernard 2'36
- 7ème YOCOM A-Noël 3'16

Bravo !

KOFFOLT Michel, ZINUTTI Gilles, GEORGE Dominique, CLAIR Gérard, CUNY André, furent qualifiés pour participer à la finale départementale à BRIEY le dimanche 17 avril 1994:

Séniors= KOFFOLT Michel avec 1'47"49c

Médaille de Bronze, 3ème du Département et qualifié pour la grande Finale Régionale qui se déroulera à CHALONS/MARNE le dimanche 15 Mai 1994

Vétérans= ZINUTTI Gilles 2'01"10c 9ème du département

CLAIR Gérard 2'06"80c 12ème du département

GEORGE D. 2'15"10c 17ème du département



Le même jour, ont participé au "1000 mètres":

CLAIR Christain avec 3'42"22c a fini 24ème

SEYER Alain avec 3'44"08c a fini 26ème

CUNY Jérôme avec 4'02"90c a fini 33ème.

Toutes ces performances ont placé le CPIi de THIAVILLE pour le "Challenge par Corps de 1ère Intervention" du département 6ème sur 54 et 10ème pour la coupe d'encouragement de tous les Corps du département (CS, CSP et CPIi).

D.G.

Thiaville plus propre ...

Thiaville plus accueillant ...

Thiaville plus fleuri ...

c'est maintenant et c'est l'affaire de tous!



Dépôt légal: 328/80

Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/MEURTHE

Directeur: JACQUEL M.

Chaque année, la Maîtrise tient à VIC ses Assises, sorte de Plaids Annaux pour le personnel forestier, les meuniers, les maîtres pêcheurs, les tanneurs et mégissiers qui sont tenus d'y assister suivant convocation par voie d'huissier. Aux Assises sont jugés les délits de l'année écoulée. Des instructions ou précisions sont fournies dans les divers domaines : les heures et jours où la pêche en rivière est autorisée, les types de poissons pouvant être pêchés, les modèles de filets admis et qui doivent recevoir un plomb spécial de la Maîtrise pour être "homologue", la construction des baraques en forêt, les vols et déprédations ~~sont~~ examinés, etc...

LA MUNICIPALITE ET L'ADMINISTRATION DES FORETS

Si les rapports entre la municipalité et l'administration forestière ont été généralement corrects, quelques incidents sont parvenus jusqu'à nous :

L'affaire du garde Martin Didier

Le Conseil de la commune avise les Administrateurs de la Forêt des nombreuses plaintes qu'il reçoit concernant le nommé Martin DIDIER Garde des Forêts de l'Evêque de Metz. Ce garde est notoirement connu comme délinquant favorisant ceux qui le sont, les déprédations continuelles dans les bois se réalisant avec son accord. Le Conseil demande qu'il soit incessamment révoqué attendu qu'il est incapable de gérer les fonctions de garde.

Le 9 avril 1791, le Directoire du District demande au Département que la plainte de la commune soit transmise à l'Accusateur Public du Tribunal du District de Lunéville avec invitation de poursuivre.

Le 20 avril 1791 le dossier est renvoyé avec invitation d'y donner avis. Nous n'avons pas trace du procès mais finalement Martin DIDIER sera révoqué puisqu'en 1793 c'est Sébastien COLIN qui est garde forestier à Thiaville. DIDIER prendra une patente mais il est signalé par le commissaire MANGIN comme commerçant entravant les opérations de la Municipalité. En 1791, il achète le moulin de Fagnouset. En 1796, il est qualifié de "traficant".

Le Maire est responsable de la forêt : marquage des arbres, surveillance de l'exploitation de la coupe affouagère.

Plusieurs questions se posent à ce sujet :

Il existait trois Communautés : Thiaville, Fagnoux et la Chapelle donc trois maires. Etaient-ils responsables tous les trois ? Avaient-ils chacun un marteau ? Le parterre de la coupe était-il partagé entre les trois Communautés suivant le nombre de feux, chacune d'elles exploitant son lot sous la responsabilité de son Maire ou au contraire la coupe était-elle exploitée en commun et les produits façonnés partagés entre les usagers des trois Communautés ?

Dans ce dernier cas qui était responsable notamment du marquage ? Un seul Maire ou les trois opérant en commun ?

Le Garde Surveillant exerçait-il une tutelle sur les Maires notamment au marquage ? Quel était le rôle de "L'eschevin de la forêt" ?

Combien de temps ce système a-t-il duré ?

Vraisemblablement certaines questions seront sans réponse.

Le Maire peut verbaliser des délinquants en forêts communales.

Affaire du Maire Jean Michel FERRY

Le 15 vendémiaire an XII, le Sous Préfet de Lunéville transmet au Magistrat de Sureté de l'Arrondissement, le procès verbal d'un Inspecteur Forestier dressé le 11 vendémiaire par l'adjoint de Lachapelle et deux gendarmes de Baccarat "pour constater l'opposition qui a lieu de la part des Maires de Lachapelle et de Thiaville à l'installation du garde nommé par l'Administration forestière pour surveiller les bois de ces deux communes".

"Vous allez sans doute, citoyen, procéder avec toute la Sévérité convenable contre ces auteurs d'injures graves faites à l'Inspecteur forestier et à l'adjoint de Lachapelle. De mon côté, je vais provoquer administrativement les mesures nécessaires pour reprimer la Conduite que les 2 Maires ont tenue dans cette circonstance et les rappeler à leur devoir. Salut et Considération".

Le Sous Préfet écrit aux Maires pour leur demander leurs explications. On ignore ce que les Maires ont répondu car les Archives Départementales sont muettes sur le dénouement de cette affaire mais un fait est certain : le maire incriminé Jean Michel FERRY n'a pas été révoqué puisqu'il est resté maire jusqu'en 1808.

Le port de Thiaville

Grâce à l'inventaire des biens d'Isodore FERRY en l'an 2 de la République on sait que le port de Thiaville était situé à l'actuel lieu dit "Le Fegnet". C'est-à-dire entre le bas de la rue de la gare et l'actuel route du pont. Il faut imaginer que l'accès de la rivière n'était pas gêné comme maintenant par la voie ferrée qui n'existait pas. Le volume de cordes traitées était important. Plusieurs milliers chaque année.

LE FLOTTAGE

Le flottage du bois (stères et grumes) se faisait sur les ruisseaux en particulier sur le ruisseau des Grands Faings venant de Fagnoux et sur la Meurthe bien sûr.

Les bûches étaient lancées au fil de l'eau, elles étaient accompagnées et certains transports les amenaient sur Nancy et même au delà pour flottage sur la Moselle. Cependant les problèmes soulevés par le flottage sont nombreux :

- Le voiturier ne remplit pas ses obligations, d'où procès,
- le flottage peut causer des dégâts aux riverains, d'où demandes de dommages intérêts,
- le flottage interrompt le franchissement du ruisseau entraînant des demandes de dommage intérêt de "mauvais coucheurs",
- le flotteur se heurte parfois au Gens de la Gruerie ou au Receveur du Chatelain, pour "sûreté des droits de passage", redevances à payer, etc...
- les vols de bois sont nombreux et un arrêt de 1728 précise qu'il est "interdit d'arrêter, de donner ou apporter aucun empêchement aux flottes de bois de Lorraine, d'y pêcher aucun bois appelés NOYONS ou CANARDES (bûches tombées au fond des rivières et ruisseaux) sous peine d'amende". De plus "Les chevaucheurs et Contrôleurs des Bois pourront entrer chez tous les particuliers pour faire la recherche des bois qui y seront transportés et cachés".
- l'entretien de la Meurthe et des ruisseaux devait être assurés par les riverains. De multiples curages sont nécessaires.

En 1721, le meunier de Thiaville ne laisse pas passer les cordes sur le ruisseau. Il sera condamné bien sûr.

- Le flottage abîme "les vannes et les ponts et les usines qui se sont construites". (1741)

Par ailleurs, un Contrôleur des Bois et Flottes, assermenté, agissant pour le Compte de l'Evêque de Metz est chargé de tenir à jour les registres des bois flottés (stères et grumes) et d'encaisser dans les divers ports la redevance prévue, sachant qu'il y avait plusieurs "péages" en cours de navigation.

LES VENTES DE BOIS

Quelques questions restent sans réponse. Tout d'abord qui procède à la vente des bois ("la vendition") ? Est le Maire, le Syndic ou les officiers de la Gruerie ? Dans ce cas de la vente par le Maire ou le Syndic, la communauté ne doit-elle pas en demander l'autorisation à la Maîtrise de VIC ? Comment se fait la vente aux enchères ? "au qui plus" ? pour les marchands ? à l'amiable pour les habitants ?

Qui marque les coupes ? L'aménagement de 1725 confie la marque au Maire. Jusqu'à quelle date ? N'est-il pas assisté d'un garde surveillant ? Qui encaisse le produit des ventes ? Qui gère la Caisse des Bois "fermant à trois à clés" ? Toutes ces questions n'ont pas de réponse précise à ce jour.

Les revenus pour la commune sont importants. Cependant il existe des "invendus" dès 1877. Il est vrai que la Cristallerie de Baccarat, gros acheteur, passe au chauffage des fours à la houille. En 1809, Thiaville vend des bois pour la marine et en 1877 des perches pour le houblon ! Bien évidemment tous les chablis sont exploités et sont régulièrement vendus.

Les marchands de bois

On retrouve souvent les mêmes personnages :

- . Christophe DROUET achète 576 cordes à l'Evêque de Metz en 1719, 355 en 1721, et 1310 cordes en 1722. (Une corde vaut 4 stères 10)
- . Dominique DUFOUR achète 602 cordes à l'Evêque en 1719 et 746 cordes aux Communautés, 274 cordes à l'Evêque en 1720.
- . Dominique DUFOUR Le Jeune achète en 1721 793 cordes aux communautés et 609 à l'Evêque, en 1722, 140 cordes aux Communautés et 437 cordes aux Communautés en 1723.
- . Dominique MATHIEU Laboureur commence aussi le bois. Il s'associe parfois avec Idoux MIOTTE et Jean FRANCOIS. En 1737, il se rend acquerreur de bois saisis par la Gruerie : 1850 cordes sur la rive gauche de la Meurthe et 379 cordes sur la rive droite. Du reste, en 1732, le Substitut de la Gruerie lui intente un procès pour non paiement du tiers denier. Il est condamné mais fera appel devant la Table de marbre à Metz.

LE TRANSPORT DU BOIS

Il se faisait en grande partie par voie d'eau. Le bois de corde était amené directement sur les rives de la Meurthe ou au port de Thiaville par voiturage.

ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE S/MEURTHE MAI 94 N° 316bis

SPECIAL AFFOUAGES

Les coupes affouagères 1994 sont réalisées dans les parcelles 9, 10 et 17 et l'avancement des travaux de façonnage permet de procéder dès à présent à l'inscription des affouagistes sans attendre le recollement définitif, selon les modalités suivantes:

dates: Mardi 31 mai9h/12h - 14h/19h

Jeudi 2 juin9h/12h - 14h/18h

Vendredi 3 juin9h/12h - 14h/19h

quantité: 2 stères par foyer (1 chêne + 1 hêtre)

prix: 180 Fr le stère (inchangé) livré à domicile.

Le lieu précis de livraison devra être indiqué à l'inscription.

Si à l'issue de ces inscriptions, un reliquat était disponible, de nouvelles inscriptions auront lieu, sans limitation de quantité (dans la limite du stock disponible) et au même prix.

